Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Fleuriste, veuillez visiter :
bpfleuriste.fr/annales-sujets-et-corriges

BP FLEURISTE • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

BP Fleuriste

Épreuve E4 - EEJSE

Session 2019 • Code sujet : **19SP-BP FL U40 EEJSE** • Durée : **2 H** • Coefficient : **2**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Cadre économique : évolution du métier et marché de la fleur** (5 questions) — **Page 3**
2. **Cadre social : contrats de travail et rémunération des apprentis** (8 questions) — **Page 6**
3. **Cadre juridique : personne morale et choix du statut de l'entreprise** (4 questions) — **Page 9**
4. **Cadre institutionnel : compétences et organisation de la commune** (5 questions) — **Page 11**
5. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 13**

Sujet officiel (PDF) : https://bpfleuriste.fr/assets/annales/bp-fleuriste/U40 - Environnement économique juridique et social de l'entreprise/2019/BP Fleuriste - U40 - Environnement économique juridique et social de l'entreprise - Session 2019 - 1-Sujet.pdf

1. Cadre économique : évolution du métier et marché de la fleur

Dans la boutique LILY ROSE, Fabienne DELVIGNE s'interroge sur l'évolution du métier de fleuriste. Un témoignage professionnel sert de support aux questions sur les concurrents, les tendances du marché, les partenaires économiques, la notion de marché et les services proposés.

Cadre économique

Question 1.1. À partir du document 1 et de vos connaissances, relever dans le document les concurrents du fleuriste traditionnel.

Le document nomme explicitement les fleuristes haut de gamme et les distributeurs de bouquets comme concurrents du fleuriste traditionnel. Il mentionne aussi les grandes surfaces, qui ont créé des rayons fleurs. Ces trois formes de vente proposent des fleurs ou des bouquets à la clientèle : elles sont donc également à relever.

- Fleuristes haut de gamme
- Distributeurs de bouquets
- Grandes surfaces avec un rayon fleurs

Réponse 1.1 complétée

- **Fleuristes haut de gamme** .....
- **Distributeurs de bouquets** .....
- **Grandes surfaces avec rayon fleurs** .....

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Fleuristes haut de gamme, distributeurs de bouquets et grandes surfaces proposant des fleurs.

Question 1.2. À partir du document 1 et de vos connaissances, préciser quatre tendances actuelles du marché des fleurs.

Le témoignage fait ressortir quatre évolutions du marché. Les goûts changent rapidement et l'offre s'élargit, notamment avec les fleurs exotiques. Le métier valorise davantage la création et les présentations originales.

1. Renouvellement rapide des modes et des goûts.
2. Diversification des fleurs, avec l'arrivée de variétés exotiques.
3. Développement du design floral et des compositions originales.
4. Décors et emballages variés, des mélanges inattendus aux présentations minimalistes.

Réponse 1.2 complétée

- **Modes et goûts renouvelés rapidement** .....
- **Diversité accrue, fleurs exotiques** .....
- **Design floral et créations originales** .....
- **Compositions et emballages variés** .....

✓ RÉPONSE À RETENIR

Modes renouvelées rapidement, diversité des fleurs, créativité du design floral, compositions et emballages variés.

Question 1.3. À partir du document 1 et de vos connaissances, citer trois partenaires économiques évoqués dans le document et donner un exemple tiré de celui-ci pour chacun.

Le document évoque plusieurs acteurs économiques qui participent à l'approvisionnement et à la vente des fleurs. Trois partenaires distincts et les exemples correspondants sont présentés ci-dessous.

Partenaire	Exemple tiré du document
Grossistes	Ils alimentent le marché-gare de Lyon.
Producteurs régionaux	Ils approvisionnent le marché-gare de Lyon.
Fournisseurs hollandais	Ils vendent directement leurs produits dans les grandes villes.

Ces partenaires interviennent à différents niveaux de la chaîne d'approvisionnement.

Réponse 1.3 complétée

- **Grossistes : alimentent le marché-gare de Lyon.** .....
- **Producteurs régionaux : approvisionnent ce marché.** .....
- **Fournisseurs hollandais : vente directe en grandes villes.** .....

✓ RÉPONSE À RETENIR

Grossistes : approvisionnent le marché-gare de Lyon. Producteurs régionaux : alimentent ce marché. Fournisseurs hollandais : vente directe dans les grandes villes.

Question 1.4. Définir la notion de « marché ».

En économie, le marché ne se limite pas à un lieu physique. Il désigne l'ensemble des échanges concernant un bien ou un service, entre des vendeurs qui proposent une offre et des acheteurs qui expriment une demande. Leur rencontre permet les transactions et contribue à la détermination du prix. Pour LILY ROSE, cela comprend notamment les échanges de fleurs et de plantes.

> Le marché est la rencontre de l'offre et de la demande pour un bien ou un service.

Réponse 1.4 complétée

Rencontre de l'offre et de la demande pour un bien ou un service,
qui permet les échanges et contribue à la formation des prix.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Rencontre de l'offre et de la demande pour un bien ou un service, permettant les échanges et contribuant à la formation du prix.

Question 1.5. Citer un exemple de service que peut fournir un fleuriste.

Le fleuriste peut compléter la vente de fleurs par une prestation qui rend service au client. Par exemple, il peut préparer un bouquet puis le livrer à l'adresse indiquée, à la date convenue. Cette prestation est utile pour une occasion particulière ou lorsque le client souhaite faire parvenir des fleurs à une personne éloignée. La livraison constitue bien un service, contrairement à la vente du bouquet, qui est celle d'un produit.

Réponse 1.5 complétée

.5. Citer un exemple de service que peut fournir un fleuriste :
Livraison d'un bouquet à l'adresse choisie par le client.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Exemple : livraison d'un bouquet à l'adresse choisie par le client.

2. Cadre social : contrats de travail et rémunération des apprentis

Les questions s'appuient sur l'équipe de LILY ROSE, notamment Sandrine LILAS, employée en CDD pour remplacer un congé de maternité, et Dolly JAZ, apprentie. Le candidat mobilise ses connaissances sur les contrats et leurs règles, puis exploite une grille de rémunération pour calculer le salaire d'apprentissage.

Contrat à durée déterminée

Question 2.1. À partir de la fiche d'identité de l'entreprise et de vos connaissances, indiquer la raison pour laquelle Fabienne DELVIGNE a pu proposer ce type de contrat à Sandrine LILAS.

Le CDD peut être utilisé pour remplacer temporairement une personne absente de l'entreprise. La fiche d'identité précise que Sandrine LILAS est employée en CDD pour remplacer une salariée en congé de maternité. Cette absence temporaire constitue donc le motif légal qui permet à Fabienne DELVIGNE de recourir à ce type de contrat. Le CDD ne doit toutefois pas pourvoir durablement un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Remplacement temporaire d'une salariée absente en congé de maternité.

Question 2.2. Citer les autres motifs pouvant justifier la signature d'un CDD.

En dehors du remplacement d'un salarié absent, le CDD peut répondre à d'autres besoins temporaires prévus par la loi. Les principaux motifs à citer sont :

- un accroissement temporaire de l'activité de l'entreprise ;
- un emploi à caractère saisonnier ;
- un emploi pour lequel il est d'usage constant de ne pas recourir au CDI, dans certains secteurs ;
- le remplacement temporaire du chef d'entreprise ou d'une personne exerçant une activité libérale.

Le motif doit être précis et temporaire.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Accroissement temporaire d'activité, emploi saisonnier, emploi d'usage ou remplacement temporaire du chef d'entreprise.

Rupture du CDD

Question 2.3. Le contrat de Sandrine LILAS se termine le 3 avril 2019, mais elle souhaite le rompre dès le 15 mars 2019 car elle a trouvé un emploi en CDI. Indiquer si elle peut quitter l'entreprise, justifier la réponse et préciser l'obligation qu'elle devra respecter.

Oui. Une salariée en CDD peut rompre son contrat avant son terme lorsqu'elle justifie d'une embauche en CDI. Sandrine doit en apporter la preuve à son employeur, par exemple avec son nouveau contrat ou une promesse d'embauche.

Elle doit respecter un préavis calculé à raison d'un jour par semaine, selon la durée du contrat, sans dépasser deux semaines. L'employeur peut toutefois la dispenser de ce préavis. La rupture anticipée pour embauche en CDI est autorisée, mais elle a une conséquence sur l'indemnité de fin de contrat.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Oui, sur justificatif d'une embauche en CDI, avec un préavis calculé selon la durée du contrat et limité à deux semaines.

Fin du contrat

Question 2.4. À son départ de l'entreprise, énumérer les documents que son employeur devra remettre à Sandrine LILAS.

Au départ de Sandrine, l'employeur doit lui remettre les documents de fin de contrat. Ils attestent de son emploi et lui permettent notamment de faire valoir ses droits auprès des organismes concernés. Pour cet examen de 2019, le document relatif à l'assurance chômage est l'attestation destinée à Pôle emploi. Les trois documents attendus sont :

1. le certificat de travail ;
2. l'attestation destinée à Pôle emploi ;
3. le reçu pour solde de tout compte.

Ils sont remis à la fin effective du contrat.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Certificat de travail, attestation destinée à Pôle emploi et reçu pour solde de tout compte.

Indemnité de fin de contrat

Question 2.5. Indiquer l'indemnité de fin de contrat que recevra Sandrine LILAS, sachant qu'elle a travaillé trois mois avec une rémunération brute mensuelle de 1 650 euros.

La prime de précarité correspond en principe à 10 % de la rémunération brute totale, soit ici 3 × 1 650 × 10 % = 495 euros. Toutefois, Sandrine souhaite rompre son CDD avant son terme pour prendre un CDI. Dans ce cas, la rupture est à son initiative et l'indemnité de fin de contrat n'est pas due. Le montant de 495 euros serait celui attendu si le CDD allait normalement à son terme, sous réserve des autres exceptions légales applicables.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> En cas de rupture anticipée par Sandrine pour prendre un CDI : aucune indemnité de fin de contrat.

Contrat d’apprentissage

Question 2.6.1. Dolly JAZ est apprentie. Expliquer les caractéristiques d’un contrat d’apprentissage.

Le contrat d’apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur et un apprenti, qui a le statut de salarié. Il associe une formation pratique en entreprise à des enseignements théoriques dispensés en centre de formation d’apprentis. L’employeur confie la formation pratique à un maître d’apprentissage. Le contrat vise la préparation et l’obtention d’un diplôme ou d’un titre professionnel, et l’apprenti perçoit une rémunération pendant sa formation.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Contrat de travail rémunéré en alternance, associant entreprise et formation théorique pour préparer un diplôme ou un titre professionnel.

Salaire d’un apprenti

Question 2.6.2. Préciser les éléments pris en compte pour calculer le salaire d’un apprenti.

Le calcul du salaire minimum d’un apprenti s’appuie principalement sur les éléments suivants :

- son âge, qui détermine la tranche de rémunération applicable ;
- son année de formation ou d’exécution du contrat ;
- le SMIC servant de base au calcul, ou le minimum conventionnel lorsqu’il est plus favorable.

On repère donc d’abord la ligne correspondant à l’âge et la colonne correspondant à l’année, puis on applique le pourcentage indiqué à la base retenue. La grille fournie dans le document 2 donne ces pourcentages.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Âge, année de formation et base de calcul applicable : SMIC ou minimum conventionnel plus favorable.

Calcul de la rémunération

Question 2.6.3. En vous référant au document 2, calculer le salaire de Dolly JAZ, âgée de 20 ans et en deuxième année de CAP, avec un SMIC de 1 498,47 euros.

Dolly a 20 ans : elle relève de la tranche « de 18 à 20 ans ». En deuxième année de formation, le document 2 indique une rémunération minimale de 49 % du SMIC. Le calcul est donc : 1 498,47 × 0,49 = 734,2503 euros. Après arrondi au centime, le salaire mensuel brut minimal est de 734,25 euros. Ce montant est calculé à partir du SMIC indiqué dans l’énoncé.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Salaire mensuel brut minimal : 734,25 €.

3. Cadre juridique : personne morale et choix du statut de l’entreprise

La boutique LILY ROSE est présentée comme une SARL, et le document 3 expose des éléments du choix et de la constitution d’un statut juridique. Les questions portent sur la personne morale, les caractéristiques juridiques d’une société, les avantages de la SARL et les formes permettant à un entrepreneur de diriger seul.

Personne morale

Question 3.1. À partir de la fiche d’identité de l’entreprise, du document 3 et de vos connaissances, définir ce qu’est une personne morale.

Une personne morale est une entité reconnue par le droit, distincte des personnes qui la créent ou la composent. Le document 3 précise qu’une société donne naissance à cette entité distincte de ses associés fondateurs. LILY ROSE, constituée en société à responsabilité limitée, possède donc une existence juridique propre : elle peut notamment détenir des biens, conclure des contrats et répondre de ses obligations en son nom.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Une entité juridique distincte de ses associés, qui détient des droits et assume des obligations en son nom propre.

Question 3.2. Donner quatre éléments juridiques caractéristiques d’une personne morale.

Le document 3 indique les formalités de constitution d’une société et ses éléments d’identification et de fonctionnement. On peut retenir quatre éléments : le nom qui l’identifie, l’adresse de son siège social, les apports qui forment son capital et les statuts qui fixent ses règles. La société doit également être administrée et représentée par une ou plusieurs personnes.

Élément juridique	Rôle
Dénomination sociale	Identifie la société
Siège social	Indique son adresse officielle
Capital social	Réunit les apports en argent ou en biens
Statuts	Fixent les règles de fonctionnement

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Nom ou dénomination sociale, siège social, capital social et statuts constituent quatre éléments juridiques de la société.

SARL

Question 3.3. Développer le sigle SARL et donner deux avantages de ce statut juridique.

SARL signifie « société à responsabilité limitée ». Ce statut permet à plusieurs associés de réunir des apports pour créer et financer une entreprise, tout en organisant son fonctionnement selon des règles définies. Il présente notamment deux avantages distincts : en principe, chaque associé ne supporte les pertes qu'à hauteur de ses apports ; la société peut réunir plusieurs associés qui apportent des ressources et participent au projet commun.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> SARL : société à responsabilité limitée. Avantages : responsabilité des associés limitée aux apports et possibilité de réunir plusieurs associés.

Entreprise dirigée par une seule personne

Question 3.4. Citer, sans utiliser de sigles, les deux formes juridiques possibles pour un entrepreneur qui veut être le seul dirigeant et donner deux caractéristiques essentielles pour chacune.

Un entrepreneur souhaitant exercer seul peut choisir l'entreprise individuelle ou créer une société avec un associé unique. La première n'est pas une société distincte de l'entrepreneur : celui-ci exerce en son nom et prend seul les décisions. La seconde dispose d'une personnalité juridique propre. Dans les deux cas, le dirigeant peut être seul aux commandes, mais l'organisation et la responsabilité ne sont pas identiques.

1. **Entreprise individuelle :** l'entrepreneur exerce en son nom propre et assure seul la direction.
2. **Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée :** elle comprend un associé unique, possède une personnalité juridique propre et est dirigée par un gérant, qui peut être cet associé.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Entreprise individuelle : activité exercée en nom propre. Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée : associé unique et personnalité juridique propre.

4. Cadre institutionnel : compétences et organisation de la commune

Le document 4 présente l'organisation administrative de la commune, les fonctions du maire et du conseil municipal ainsi que plusieurs compétences communales. Les questions portent aussi sur d'autres collectivités territoriales et sur les impôts versés à la commune.

Compétences communales

Question 4.1. À partir du document 4 et de vos connaissances, donner deux domaines dans lesquels la commune peut intervenir.

Le document 4 cite notamment l'urbanisme, le logement, l'aide sociale, les écoles, la culture, le patrimoine, le tourisme et le sport. Deux domaines possibles :

- l'urbanisme, par exemple la délivrance des permis de construire ;
- l'aide sociale, notamment par le centre communal d'action sociale.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Urbanisme et aide sociale.

Le maire

Question 4.2. Préciser le nom du représentant de l'État au sein d'une commune et son suffrage.

Le maire représente l'État dans la commune. Il est élu par les conseillers municipaux et parmi eux : son élection est donc indirecte, et non au suffrage universel direct.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le maire, élu au suffrage indirect par et parmi les conseillers municipaux.

Conseil municipal

Question 4.3. Citer le nom de l'assemblée qui délibère sur la politique menée par la commune et préciser son mode d'élection.

L'assemblée qui délibère sur les affaires et la politique communales est le conseil municipal. Ses membres sont élus par les habitants au suffrage universel direct.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le conseil municipal, élu au suffrage universel direct.

Collectivités territoriales

Question 4.4. Indiquer deux autres collectivités territoriales.

Deux autres collectivités territoriales, distinctes de la commune, sont le département et la région.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le département et la région.

Fiscalité communale

Question 4.5. Citer deux impôts versés à la commune.

Pour le sujet de 2019, deux impôts locaux associés aux recettes communales sont :

- la taxe foncière ;
- la taxe d'habitation.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Taxe foncière et taxe d'habitation.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2019)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve E4 du Brevet professionnel Fleuriste, session 2019, porte le code 19SP-BP FL U40 EEJSE. D'une durée de 2 heures et de coefficient 2, elle comprend quatre parties notées sur 40 points. À partir de l'entreprise LILY ROSE et de documents professionnels et institutionnels, elle évalue les connaissances économiques, sociales, juridiques et civiques liées à l'activité.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le marché met en relation l'offre des vendeurs et la demande des acheteurs pour un bien ou un service.
- Le CDD peut servir à remplacer un salarié absent et sa rupture anticipée est encadrée par des motifs et obligations légaux.
- La rémunération minimale de l'apprenti dépend notamment de son âge et de son année de formation, selon un pourcentage du SMIC.
- Le conseil municipal est élu au suffrage universel direct ; le maire est élu par et parmi ses membres.

Points de vigilance & attentes du jury

- Pour les concurrents, tendances et partenaires économiques, appuyer les réponses sur des éléments précis du document 1.
- Pour le salaire d'apprentissage, repérer la tranche d'âge et l'année de formation avant d'appliquer le pourcentage au SMIC.
- Distinguer le mode d'élection du conseil municipal de celui du maire, élu par et parmi les conseillers municipaux.
- À la question 3.4, respecter la consigne d'écrire les formes juridiques sans utiliser de sigles.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer le salaire mensuel de l'apprentie dans ce sujet ?

Dans le document 2, repérez la ligne correspondant à l'âge de l'apprentie et la colonne de son année de formation. Appliquez ensuite au SMIC fourni le pourcentage indiqué dans la case correspondante.

Q : Quelle différence faut-il retenir entre l'élection du maire et celle du conseil municipal ?

Le conseil municipal est élu au suffrage universel direct. Le maire est élu par les conseillers municipaux et parmi eux ; il est aussi le représentant de l'État dans la commune.

Q : Comment l'épreuve est-elle répartie et combien de temps dure-t-elle ?

L'épreuve dure 2 heures et comporte quatre parties : cadre économique, 9 points ; cadre social, 11 points ; cadre juridique, 11 points ; cadre institutionnel, 9 points, soit 40 points au total.

Q : La calculatrice est-elle autorisée et faut-il répondre sur un document séparé ?

Tout modèle de calculatrice, avec ou sans mode examen, est autorisé. Le sujet indique que les réponses doivent être écrites directement sur le sujet, dans les espaces prévus à cet effet.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpfleuriste.fr/assets/annales/bp-fleuriste/U40 - Environnement économique juridique et social de l'entreprise/2019/BP Fleuriste - U40 - Environnement économique juridique et social de l'entreprise - Session 2019 - 1-Sujet.pdf
Ressources BP Fleuriste : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.